

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
APOTEX HEALTH CORP.	2026-08-12	Ontario
AVANTIS CIBC ALL-EQUITY ASSET ALLOCATION ETF FUND	2026-08-14	Ontario
AVANTIS CIBC INTERNATIONAL EQUITY ETF FUND		
CIBC ALL-EQUITY GROWTH ETF PORTFOLIO	2026-08-14	Ontario
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2026-II ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	2026-08-14	Colombie-Britannique
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2026-II ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2026-08-14	Colombie-Britannique
PREMIUM GLOBAL INCOME SPLIT FUND	2026-08-17	Ontario
PREMIUM GLOBAL INCOME SPLIT FUND	2026-08-17	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PROBITY MINING 2026-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - BRITISH COLUMBIA CLASS	2026-08-13	Colombie-Britannique
PROBITY MINING 2026-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	2026-08-13	Colombie-Britannique
PROBITY MINING 2026-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2026-08-13	Colombie-Britannique
REVIVAL GOLD INC.	2026-08-18	Ontario

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
APOTEX HEALTH CORP.	2026-08-18		Ontario
CIBC ALTERNATIVE CREDIT STRATEGY	2026-08-14		Ontario
FONDS À RENDEMENT FLEXIBLE RENAISSANCE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE			
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE			
FONDS COMMUN DE BASE DE TITRES À REVENU FIXE CIBC			
FONDS COMMUN DE BASE PLUS DE TITRES À REVENU FIXE CIBC			
FONDS COMMUN PRUDENT DE TITRES À REVENU FIXE CIBC			
FONDS D'INNOVATION MONDIALE RENAISSANCE (AUPARAVANT LE FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES MONDIAL RENAISSANCE)			
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2028 CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2029 CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2030 CIBC			
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE			
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE			
FONDS DE CRÉANCES MONDIALES CIBC			
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE			
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE			
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE			
FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE			
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU À COURT TERME RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU AVANTAGE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CIBC			
FONDS DE REVENU AVANTAGE EN DOLLARS AMÉRICAINS CIBC			
FONDS DE REVENU D'ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ RENAISSANCE			
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIAL RENAISSANCE			
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE DIVERSIFIÉ CIBC			
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS DES MARCHÉS MONDIAUX RENAISSANCE			
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE			
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE			
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT RENAISSANCE			
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2026 CIBC			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2027 CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE			
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2026 CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2027 CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE			
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS RENAISSANCE			
FONDS D'OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE CIBC			
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE			
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE			
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE			
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE			
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL CIBC			
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE			
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RENAISSANCE			
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES CIBC (AUPARAVANT			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES CIBC (AUPARAVANT MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ DE REVENU D' ACTIONS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU D' ACTIONS RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL RENAISSANCE)			
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE)			
PORTEFEUILLE 100 ACTIONS AXIOM			
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM			
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE 2030 CIBC			
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE 2035 CIBC			
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE 2040 CIBC			
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES CIBLE 2045 CIBC			
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME AXIOM			
PORTEFEUILLE DE TITRES ÉTRANGERS DE CROISSANCE AXIOM			
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL AXIOM			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE AXIOM			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
REVENU AXIOM			
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM			
PORTEFEUILLE NOUVEAUX DIPLÔMÉS CIBC			
PORTEFEUILLE OPTIMAL D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE			
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE CROISSANCE ET DE REVENU RENAISSANCE			
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU PRUDENT RENAISSANCE			
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE			
STRATÉGIE DE RENDEMENT ABSOLU D'ACTIFS MULTIPLES CIBC			
COUNSEL CANADIAN VALUE	2026-08-18		Ontario
COUNSEL GLOBAL DIVIDEND			
COUNSEL GLOBAL LISTED PRIVATE EQUITY POOL			
COUNSEL HIGH YIELD FIXED INCOME			
COUNSEL INTERNATIONAL GROWTH			
COUNSEL MONEY MARKET			
COUNSEL SHORT TERM BOND			
COUNSEL U.S. GROWTH			
COUNSEL U.S. GROWTH EQUITY			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CROISSANCE CANADIENNE COUNSEL			
DIVIDENDE CANADIEN COUNSEL			
FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL			
IMMOBILIER MONDIAL COUNSEL			
MANDAT DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ VISIO COUNSEL (AUPARAVANT, MANDAT CROISSANCE ÉQUILIBRÉE VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT DE CROISSANCE VISIO COUNSEL (AUPARAVANT, MANDAT CROISSANCE VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT DE REVENU ÉQUILIBRÉ VISIO COUNSEL (ANCIENNEMENT, MANDAT REVENU ÉQUILIBRÉ VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT DE REVENUE VISIO COUNSEL (ANCIENNEMENT, MANDAT REVENU VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT ÉQUILIBRÉ VISIO COUNSEL (ANCIENNEMENT, MANDAT ÉQUILIBRÉ VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ AVANTAGES VISIO COUNSEL (AUPARAVANT, MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ AVANTAGES VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC)			
MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ DÉCOUVERTES VISIO COUNSEL (ANCIENNEMENT,			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ DÉCOUVERTES VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC			
PETITES CAPITALISATIONS MONDIALES COUNSEL			
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR COUNSEL			
PORTEFEUILLE CROISSANCE COUNSEL			
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ COUNSEL			
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE COUNSEL (ANCIENNEMENT, PORTEFEUIL LE DES ESSENTIELS CROISSANCE COUNSEL			
PORTEFEUILLE FNB DE REVENU COUNSEL (ANCIENNEMENT, PORTEFEUILLE REVENU CONSERVATEUR COUNSEL)			
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ COUNSEL (ANCIENNEMENT, PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS ÉQUILIBRÉ COUNSEL)			
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT COUNSEL (ANCIENNEMENT, PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS REVENU COUNSEL)			
PORTEFEUILLE FOCUS ACTIONS COUNSEL			
PORTEFEUILLE FOCUS CONSERVATEUR COUNSEL			
PORTEFEUILLE FOCUS CROISSANCE COUNSEL			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE FOCUS ÉQUILIBRÉ COUNSEL PORTEFEUILLE MONDIAL REVENU ET CROISSANCE COUNSEL PORTEFEUILLE REVENU MENSUEL COUNSEL PORTEFEUILLE TOUTES ACTIONS COUNSEL REVENU FIXE COUNSEL			
DRI HEALTHCARE TRUST		2026-08-14	Ontario
ENBRIDGE GAS INC.		2026-08-17	Ontario
FNB INDICIEL MONDIAL DE LA DÉFENSE ET DE L'AÉROSPATIALE EVOLVE	2026-08-13		Ontario
HYDRO ONE LIMITED		2026-08-14	Ontario
IG STRATEGIC WEALTH - EUROPEAN EQUITY POOL IG STRATEGIC WEALTH - GLOBAL CORE FIXED INCOME POOL IG STRATEGIC WEALTH - GLOBAL MANAGED BETA POOL IG STRATEGIC WEALTH - GLOBAL SMALL CAP EQUITY POOL	2026-08-13		Manitoba
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY		2026-08-11	Ontario

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS MANUVIE FONDS À REVENU STRATÉGIQUE PLUS MANUVIE	2026-08-12		Ontario
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF	2026-08-17		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB ACTIF TACTIQUE D'OBLIGATIONS DYNAMIQUE	2026-08-12		Ontario
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE			
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE QUALITÉ DYNAMIQUE			
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS CROISÉES DYNAMIQUE			
FNB ACTIF INTERNATIONAL DYNAMIQUE			
FNB ACTIF DE SERVICES FINANCIERS MONDIAUX DYNAMIQUE			
FNB ACTIF DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MOYENNES DYNAMIQUE			
FNB ACTIF MARCHÉS ÉMERGENTS DYNAMIQUE			
FNB GLOBAL X INDICE D'INFRASTRUCTURES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	2026-08-17		Ontario
FNB GLOBAL X RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DE L'ACTIF			
FNB GLOBAL X RÉPARTITION DE L'ACTIF TOUTES ACTIONS À RENDEMENT AMÉLIORÉ			
FNB GLOBAL X INDICE DE BANQUES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE			
FNB GLOBAL X INDICE D'ASSURANCES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE			
FNB GLOBAL X CROISSANCE RÉPARTITION DE L'ACTIF			
FNB GLOBAL X INDICE TOP 10 D'ACTIONS DE VALEUR SÛRE EN INNOVATION			
FNB GLOBAL X OPTIONS D'ACHAT COUVERTES MSCI			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
EAFF FNB GLOBAL X OPTIONS D'ACHAT couvertes Russell 2000 (« RSCC »)			
FNB HARVEST D' ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMAZON FNB HARVEST D' ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ MICROSOFT FNB HARVEST D' ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ NVIDIA	2026-08-12		Ontario
FONDS INTERNATIONAL MACKENZIE IVY	2026-08-18		Ontario

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
ALTUS MINERALS CORPORATION	2026-07-16	2026-06-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-20	2024-09-19
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-14	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-20	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-15	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-16	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-17	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-20	2026-06-26
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-10	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-16	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BROMPTON SPLIT BANC CORP.	2026-07-15	2025-05-22
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-07-16	2025-03-31
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-07-16	2025-03-31
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-14	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-16	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-17	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-20	2024-09-03
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-20	2026-03-12
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-16	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-20	2024-09-09
SCORPIO GOLD CORPORATION	2026-07-17	2026-07-06
Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
ABRASILVER RESOURCE CORP.	2026-07-24	2025-12-16
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-23	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-27	2024-09-19
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-22	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-07-27	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-24	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-27	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-27	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-27	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-27	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-27	2026-06-26
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-24	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-27	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-27	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-27	2026-03-25
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-07-20	2025-10-23
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-07-23	2025-03-31
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-07-23	2025-03-31
GREEN BRIDGE METALS CORPORATION	2026-07-24	2026-06-22
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-24	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-27	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-27	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-27	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-07-28	2026-03-12
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-21	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-07-27	2024-09-09

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2026-08-06 au 2026-08-13	6 055 284 \$
AON GLOBAL PRIVATE INFRASTRUCTURE FUND	2026-08-06	120 000 \$
APNIMED, INC.	2026-08-03	5 600 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-08-11	3 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-12	2 925 300 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-07	2 934 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-12	2 949 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-10	2 929 214 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-07	2 650 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-08-06	2 943 780 \$
BRAVEHEART BIO, INC.	2026-08-07	131 635 \$
BROOKFIELD PRIVATE EQUITY FUND (CANADA)	2026-08-04	21 053 745 \$
BROOKFIELD REAL ESTATE INCOME CORP.	2026-08-04	743 000 \$
CANTEX MINE DEVELOPMENT CORP.	2026-08-12	1 929 900 \$
CD&R FUND XIII, L.P.	2026-07-31	1 300 137 575 \$
CENTURION APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-08-04	1 348 732 \$
CINVEN SAPIENCIA LIMITED PARTNERSHIP	2026-08-05	3 776 349 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CMLS MORTGAGE FUND	2026-08-04	5 236 742 \$
DEMAFI TECHNOLOGIES CORP.	2026-08-14	200 000 \$
DIF VALUE-ADD IV COÖPERATIEF U.A.	2026-08-05	162 000 000 \$
DIF VALUE-ADD IV SCSP	2026-08-05	162 000 000 \$
ERP OPERATING LIMITED PARTNERSHIP	2026-08-06	1 399 497 \$
FAIRCHILD GOLD CORP.	2026-07-29	2 241 500 \$
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER MARGAUX	2026-08-11	200 000 \$
FINNING INTERNATIONAL INC.	2026-08-12	300 000 000 \$
FONDS DES MARCHÉS PRIVÉS MONDIAUX D'ADAMS STREET CI	2026-06-30	5 552 312 \$
FONDS MINI-ENTREPÔTS BROCCOLINI S.E.C.	2025-06-30	22 775 000 \$
FONDS MINI-ENTREPÔTS BROCCOLINI S.E.C.	2024-11-26	20 215 000 \$
FORUM REAL ESTATE INCOME AND IMPACT FUND	2026-07-31	3 705 082 \$
FUELPOSITIVE CORPORATION	2026-08-05	2 183 146 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
GREYBROOK U.S. MULTIFAMILY INCOME & GROWTH FUND	2026-08-04	2 194 589 \$
INTERNATIONAL FRONTIER RESOURCES CORPORATION	2026-07-08	2 836 000 \$
KAIROS GOLD INC.	2026-07-16	9 824 341 \$
LODE GOLD RESOURCES INC.	2026-07-28 au 2026-07-31	9 715 229 \$
MANIPAL HEALTH ENTERPRISES LIMITED	2026-08-03	18 345 944 \$
MDA SPACE LTD.	2026-08-05	600 000 000 \$
MED PLATFORM III FEEDER (EUR) SCSP	2026-08-03	129 160 000 \$
NATIONAL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION PLC	2026-08-12	1 250 000 000 \$
NORTH VALLEY RESOURCES LTD.	2026-08-06	1 981 084 \$
NURAN WIRELESS INC.	2026-08-14	7 600 000 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2026-08-04	29 600 583 \$
ORACLE CORPORATION	2022-11-09	201 844 128 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN PC9) L.P.	2026-08-07	149 215 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PACCAR FINANCIAL CORP.	2026-08-10	1 045 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-08-04 au 2026-08-14	565 880 \$
PERMIRA VIII - 1 SCSP	2022-06-03	242 802 000 \$
PLACEMENTS APPALACHE LIMITÉE	2026-08-06	64 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-08-06	6 998 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-08-05	6 998 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-08-13	6 940 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-08-07	359 458 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-08-13	6 969 \$
REFORMATION INC.	2026-07-31	231 478 \$
RHM ENCORE FUND	2026-01-31	51 535 600 \$
SATURN OIL & GAS INC.	2026-07-30	990 805 000 \$
SHH CIP RESORT MONOPOLI LIMITED PARTNERSHIP	2026-07-30	3 599 851 \$
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-08-07 au 2026-08-12	2 535 340 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AXIUM INFRASTRUCTURE CANADA II	2026-08-04	50 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AXIUM INFRASTRUCTURE NA	2026-08-04	14 300 000 \$
THE WALT DISNEY COMPANY	2026-02-12	67 716 574 \$
TOWER RESOURCES LTD.	2026-07-17	640 200 \$
VEGAIN NUTRITION INC.	2026-07-30	19 747 \$
WASTE CONNECTIONS, INC. (FORMERLY PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.)	2026-08-04	577 837 080 \$
YORKVILLE HEALTH CARE FUND	2026-08-05	7 871 265 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2026-07-22 au 2026-07-22	1 048 260 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Société financière Definity (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 juillet 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 3 août 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 31 juillet 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1049621

Brookfield Infrastructure L.P. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 31 juillet 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au rapport annuel sur formulaire américain 20-F de BIP pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que toute version modifiée de celles-ci, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus, ainsi que les annexes à tout autre document américain de BIP préparé conformément à la Loi de 1934, lorsqu'elles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« BIP » : Brookfield Infrastructure Partners L.P.;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 7 août 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada;
2. BIP est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
3. BIP est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
4. BIP est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'AMF tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;

5. L'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'AMF les documents de BIP;
6. Le dépôt par l'émetteur des documents de BIP sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
7. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934;
8. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
9. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
10. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente.

Fait le 6 août 2026.

Olivier Girardeau
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1051414

Revival Gold Inc. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 10 août 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 12 août 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada sauf le Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 août 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1052230

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.